





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2021-910**

Séance publique du

24 novembre 2021

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20211124- lmc1205043-DE-1-1
Date de signature : 30/11/2021
Date de réception : lundi 29 novembre 2021
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : SECTEUR JEUNESSE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Le 24 novembre 2021 à 09h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 18 novembre 2021, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUÏ, Madame Elisabeth HUARD, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUÏEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Laurence ANGELETTI à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Sellam HADAOUÏ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Madame Kayané BIANCO, Madame Françoise COURANJOU à Madame Solène TRIVIDIC, Madame Brigitte DEVESA à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Cyril DI MEO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Jean-François DUBOST à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Amandine JANER à Madame Odile BONTHOUX, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Pierre SPANO, Madame Perrine MEGGIATO à Madame Brigitte BILLOT, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Marc FERAUD.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Fabienne VINCENTI donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Action Publique et Sociale
Direction Jeunesse

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 NOVEMBRE 2021

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Fabienne VINCENTI

Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

OBJET : SECTEUR JEUNESSE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS
- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence soutient dans le cadre de sa politique publique les initiatives pour les jeunes de 12 à 25 ans. La direction jeunesse apporte pour cela son concours sous forme de subvention de fonctionnement ou de projet à certaines associations œuvrant à travers des actions en lien avec les besoins de la population des jeunes aixois.

Dans ce but il est proposé :

- de verser une subvention de projet pour un montant de **1 500 €** à l'association **La Source Sainte Victoire** qui réalise des ateliers d'expression au profit d'enfants et adolescents en difficultés sociales.
- de verser une subvention de projet de **5 000 €** à l'association **Anonymal** pour l'action de l'Open Bidouille Camp réalisé comme chaque année au mois de novembre.
- de verser à l'association **Ka Divers** une subvention de projet de **3 000 €** afin de favoriser la création et la diffusion artistique de la scène street art avec la création et l'organisation de projets artistiques et pédagogiques en direction de la jeunesse aixoise.
- de verser à l'association **une Image pour Tous** une subvention de projet de **2 000 €** dans le cadre de la valorisation de l'estime de soi à travers différentes actions pour la jeunesse aixoise.

Aussi afin de renforcer la structuration des secteurs jeunes pour une meilleure opérationnalité des gestionnaires vers le public adolescent il est proposé:

- de verser une subvention de fonctionnement de **6 000 €** au **Centre Social Lou Casteu**.
- de verser une subvention de fonctionnement de **6 000 €** au **Centre Socio-culturel ADIS Les Amandiers**.
- de verser une subvention de fonctionnement de **6 000 €** au **Centre Albert Camus**.
- de verser une subvention de fonctionnement de **9 000 €** au **Centre Socio-culturel Jean Paul Coste**.

Par ailleurs il est proposé de verser une subvention d'un montant total de **18 000 €** pour l'association « **Centre Socio-culturel Jean Paul Coste** » qui met en œuvre le projet d'une création pluridisciplinaire intitulée "numéro 187" sur la thématique de l'art comme moyen de résistance, construite à partir des œuvres réalisées par des artistes internés au Camp des Milles durant la 2ème guerre mondiale.

En conséquence, et afin de mettre en œuvre des actions en direction des publics concernés, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement des sommes détaillées dans les tableaux présentés ci-dessous.
- **DIRE** que la dépense globale pour les actions jeunesse d'un montant de **11 500 €** (onze mille cinq cent euros) sera imputée sur la ligne budgétaire n°2280 (422-6748-924) « Jeunesse » qui présente les disponibilités suffisantes.
- **DIRE** que la dépense globale pour la structuration des secteurs jeune d'un montant de **27 000 €** (vingt-sept mille euros) sera imputée sur la ligne budgétaire N°1440 (422-6574-924)« Jeunesse » qui présente les disponibilités suffisantes.
- **DIRE** que la somme de **18 000 €** (dix-huit mille euros) sera imputée sur la ligne budgétaire N° 2280 (422-6748-924) qui présente les disponibilités suffisantes.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la Petite Enfance, à la Jeunesse et aux Accueils de Loisirs sans Hébergements à signer les avenants correspondants, présentés ci-joint.

-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 36
Abstentions	: 0
Non participation	: 4
Suffrages Exprimés	: 50
Pour	: 50
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

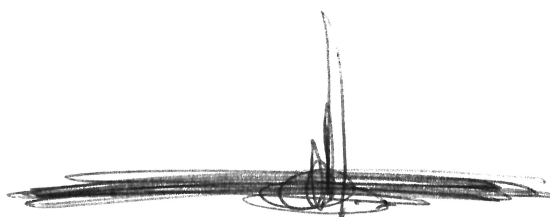
Moussa BENKACI Frédérique DUMICHEL Salah-Eddine KHOUIEL Fabienne VINCENTI

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 30 novembre 2021
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr

Téléphone : 04 42 91 90 00